AVERTISSEMENT :
Le maître d'ouvrage est pleinement informé que :
- La mission de l'architecte se limite exclusivement à la fourniture de "plans d'artiste" et au strict nécessaire à la demande de permis de construire.
- Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans d'exécution. Ils sont seulement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.
- Il devra faire procéder à une étude de sol afin de déterminer le type de fondations appropriées et leurs dimensions.
- Il devra en outre confier une étude de structure à un Bureau d'Étude Béton pour prise en considération des règles parasismiques.
- Les cotes portées sur le plan sont indicatives. L'entrepreneur adjudicataire est tenu de les vérifier sur place et de soumettre au maître d'oeuvre les dessins d'exécutions.
S'il n'était pas tenu compte du présent avertissement, il pourrait en résulter des graves dommages structurels.

NOTA :
Les coordonnées et le nivellement sont dans le système de nivellement général de la France.
Les limites de parcelles figurant sur ce plan résultent de l'application du plan cadastral à l'état des lieux et prennent en compte les limites apparentes de possession .
Ces limites n'ont qu'une valeur indicative et doivent être confirmées par bornage contradictoire avec les propriétaires riverains pour être definitives.
De ce fait, les superficies et les cotes indiquées sont inscrites à titre indicatif.

EXISTANT

Entrée du domaine:
Portail et portillon existant conservés

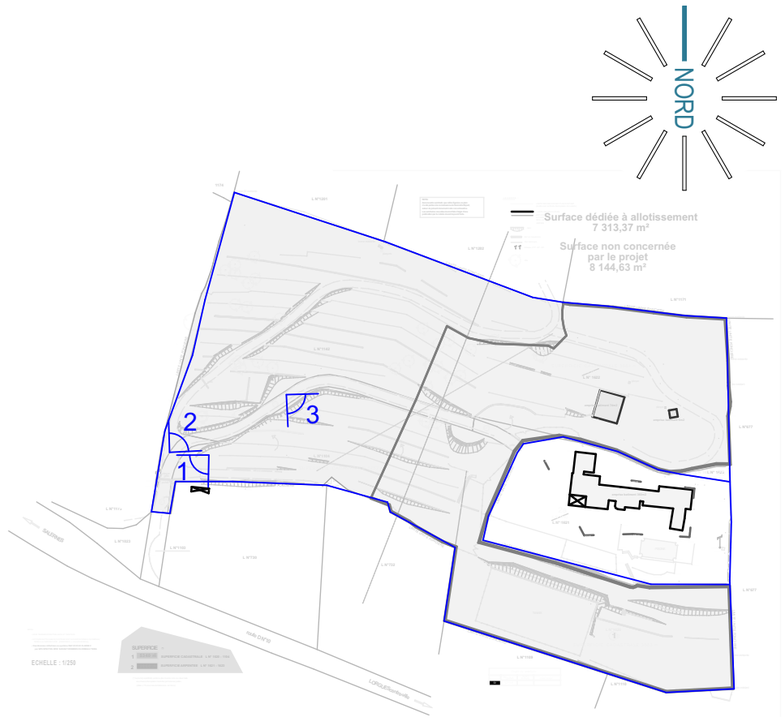

HIGH FIVE Architecture
Yann MELAN
Architecte D.E. H.M.O.N.P.
04 22 47 10 07
agence@highfive.archi
5 rue des rubis - 83 600 FREJUS

MAITRISE D'OUVRAGE	OPÉRATION	PHASE	REFERENCE	DATE	DOCUMENT	ÉCHELLE	PAGE
KARDINAL PROMOTION 104 rue Denis Papin - 83700 SAINT-RAPHAEL	**PROJET DE LOTISSEMENT** Route de Salernes - 83510 - LORGUES	**PA**	PA6	**30/04/2024**	PHOTOS PROCHES	-	06